

Définition du métier de Courtier en travaux et Importance juridique d'en connaître le périmètre d'exercice

Cette action de formation est proposée sous la forme de 1 session

Objectif Général

Maitriser les limites des missions dans le métier
Prendre en compte les points essentiels pour l'élaboration de documents divers
Connaître la représentation du métier actuellement en France

Programme

Durée : 3 h

Qu'est ce que le Courtage en travaux

Pourquoi la notion de "Courtage"?
La législation relative au Courtage
Les missions qui ne relèvent pas du Courtage
La relation avec le prospect et le Client
La relation avec le partenaire entreprise
Les obligations du Courtier (matière de conseil et information)

Les points contractuels

Les bonnes réponses:
relatives à la protection juridique
relatives à la recherche et la sélection d'entreprises
relatives à la maîtrise d'œuvre
relatives au circuit des acomptes et autres documents
Sur diverses autres demandes



La conclusion

Liste des supports indispensables
Les garanties à prendre en qualité de Courtier
La responsabilité du chef d'agence

Public concerné

Responsable d'agence de Courtage en travaux
Salarié d'agence de courtage (qualité de commercial)

Pré requis

Connaître l'univers bâtiment
Connaître le quotidien d'une entreprise

Méthode pédagogique

L'art du questionnement
Ecoute active et reformulation
Etude de cas

Cout de la formation

Montant net par participant pour la session : 400 euros

Intervenant

Maitre Syvain MAZEAU

Avocat travaillant depuis 5 ans sur le Courtage en travaux

